

REGLEMENT INTERIEUR LA FORESTIERE 2019

Mise à jour le 27 Février 2019

1 - APPLICATION DU REGLEMENT

Le règlement FFC s'applique à toutes les épreuves (VTT, Enduro, Cyclo, Kids) à l'exception des Courses VTT 75 Km individuel Dames et VTT 100 Km individuel Hommes pour lesquelles le règlement UCI s'applique.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelles.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de concurrents par épreuve.

Concernant les participants à la manche de la Forestière de la coupe régionale AURA d'enduro 2019, un règlement spécifique a été édicté ; il annule et remplace le règlement général de la Forestière (Voir page 17)

2 - RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de chute entraînant des blessures corporelles avec ou sans interruption de travail.

L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de perte, détérioration vol de matériel ou d'équipements individuels.

L'organisation se réserve le droit de pouvoir annuler la manifestation, en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelles. Dans ce cas, le participant renonce à obliger l'organisateur au remboursement total ou partiel de son inscription et des frais connexes pour venir participer à la manifestation.

Toute personne qui prend le départ après les vélos balais (pour les épreuves VTT) ou les véhicules balai (pour les épreuves CYCLO) n'est plus couverte par l'organisation de LA FORESTIERE.

Pour LA FORESTIERE Cyclo et le VTT XCO : L'organisateur (LA FORESTIERE) adhère à la FFC, agréée par le Ministère des Sports, et peut accueillir un contrôle anti-dopage sur le site d'arrivée (Espace Loisirs, 01100 Arbent).

Pour LA FORESTIERE VTT : Les organisateurs (Vélo Club Haut Jura St Claude & LA FORESTIERE) adhèrent à la F.F.C., agréés par le Ministère des Sports et peuvent accueillir un contrôle anti-dopage sur le site d'arrivée (Espace Loisirs, 01100 Arbent).

3 - ORGANISATION DES EPREUVES

L'organisation et les commissaires sont les seuls à décider du placement des concurrents sur les lignes de départ.

Course VTT : les 1ères lignes sont réservées en priorité aux coureurs Elites.

Course Cyclo : les dossards donnant accès aux sas prioritaires sont attribués par l'organisateur (la demande doit être formulée lors de l'inscription).

RECLAMATIONS LITIGES : Toute réclamation devra être déposée auprès du président du collège des commissaires dans l'heure d'arrivée du participant. Cette réclamation faite par écrit sera accompagnée d'un chèque de caution de 30 €. Tout point litigieux sera tranché par le jury de course composé : - Directeur de course nommé par l'organisateur - Président de l'association - Président du collège des commissaires (FFC ou UCI selon la discipline VTT ou CYCLO) - Secrétaire du collège des commissaires nommé par la FFC - Juge de départ et d'arrivée.

Les VAE (règlementaire et non débridé) sont autorisés sur certaines épreuves de la forestière.

Seules les randonnées de la Forestière acceptent les VAE pré-cités, ils sont interdits sur toutes les courses.

4 - ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Par son inscription le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

Il s'engage :

- à respecter les décisions des commissaires, du directeur de course, des représentants de l'organisation (en particulier les signaleurs, voir paragraphe 5 sur la traversée d'une voie TGV).
- à respecter le code de la route sur toutes les épreuves CYCLO ou VTT.
- à respecter l'Environnement et les Espaces traversés.
- à ne jeter aucun déchet sur les parcours empruntés (gels énergétiques, barres, emballages, papiers, etc.). Des zones de propreté sont mises en place aux niveaux des ravitaillements. Tout participant qui serait pris en flagrant délit de jeter un déchet à terre sans volonté de vouloir le ramasser, pourra se voir exclu de la course ou de la randonnée à laquelle il participe par l'organisateur.
- à payer les pièces détachées fournies sur les points mécaniques d'assistance le long du parcours. Le règlement doit se faire de préférence auprès du mécanicien, ou en cas d'impossibilité à l'arrivée à la Boutique de La Forestière. En cas de non règlement le jour de l'épreuve, l'organisation se réserve le droit de majorer de 10% ce montant pour frais de gestion, lors de la relance par courrier. Le non règlement entraîne l'interdiction de participer à La Forestière les années suivantes. (+ engagement de recouvrement et frais d'huissier à la charge du participant n'ayant pas réglé les pièces détachées après le courrier de relance)

Concernant l'Enduro : un chèque de caution de 50 € ou une pièce d'identité sera demandé à chaque participant pour le prêt de la puce informatique. Cette caution ou cette pièce d'identité sera redonnée à l'issue de la compétition après remise de ladite puce à l'organisateur.

En cas d'abandon la PUCE doit être remise également à l'arrivée. Si elle ne peut être restituée le jour de l'épreuve, elle doit être adressée, dans une enveloppe matelassée sous 8 jours à LA FORESTIERE – BP 14 – 01100 ARBENT. Le non remboursement ou la non-restitution entraîne l'interdiction de participer à La Forestière les années suivantes. Le concurrent ne pourra pas, pour éviter de payer les 50 euros, argumenter de la remise de la puce à un bénévole non habilité.

- à être couvert par une ASSURANCE PERSONNELLE accident et responsabilité civile adaptée.
- à informer un responsable de l'organisation, ou à téléphoner au PC en cas d'abandon hors des points prévus à cet effet.

4 - 1 Cas d'Exclusion d'une épreuve

- Le non-respect du règlement, du port du casque rigide (ou protections spécifiques pour les enduristes) ou du parcours balisé entraîne l'exclusion définitive du concurrent.
- L'absence de passage aux points de contrôle informatique entraîne la disqualification du concurrent par le jury de course.
- Le non-respect des ordres des commissaires ou représentants de l'organisation ou Médecin habilité par la Forestière entraîne la disqualification du concurrent par le jury de course.
- Tout participant hors délai (dépassement des barrières horaires) s'engage à la première demande d'un commissaire ou représentant de l'organisation à monter dans la voiture balai, ou à suivre un itinéraire plus rapide que l'organisation lui conseille. Le concurrent qui ne respecterait pas ces décisions continuerait sous sa propre responsabilité, et sortirait du dispositif de sécurité.
- Tout participant qui serait pris en flagrant délit de jeter un déchet à terre sans volonté de vouloir le ramasser, pourra se voir exclu de la course ou de la randonnée à laquelle il participe par l'organisateur ou par les commissaires.

Pour les courses VTT 100 Km UCI et 75 Km Dames UCI, le changement de vélo est interdit, et l'assistance mécanique ne peut avoir lieu que dans les zones prévues à cet effet, matérialisé par une signalisation spécifique d'entrée et de sortie de zone.

4 - 2 Droit d'Image

L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le concurrent donne son accord à LA FORESTIERE et aux médias qui pourraient couvrir l'événement, d'utiliser son image (photos, films) pour la promotion de l'épreuve et sous toutes formes de diffusions (presses, télévisions, internet), et sans aucune contrepartie financière ou autre.

5 - SECURITE

Le port du casque (rigide ou spécifique enduriste) est obligatoire, toute personne qui l'ôterait s'exclurait de l'épreuve.

Pour les enduristes : port obligatoire du casque intégral (CE), des genouillères, des gants longs, des protection dorsales ou sac à dos avec protection dorsale intégrée homologuée CE. Port conseillé : coudières (voir règlement spécifique p17)

Afin de garantir la sécurité de tous les concurrents pour toutes les épreuves, des barrières horaires (voir paragraphe 6-9) sont mises en place (les représentants de l'organisation et les commissaires FFC/UCI se chargent de les faire respecter).

Tout concurrent qui abandonne doit le faire uniquement aux emplacements prévus (ravitaillements ou poste de secours) ou s'il ne peut rejoindre ces points avec l'accord d'un membre accrédité de l'organisation présent sur place.

Des signaleurs sont présents sur tous les parcours. Leur rôle consiste à signaler aux autres usagers de la route, le passage d'une épreuve VTT ou CYCLO, et la priorité qui s'y rattache en vue d'assurer la sécurité des participants. Toutefois, ils ne disposent d'aucun pouvoir de police et ne peuvent en aucun cas s'opposer à la circulation. A l'approche d'un signaleur, le concurrent doit être très attentif aux indications verbales ou visuelles reçues, pour les respecter scrupuleusement mais il doit également s'assurer lui-même qu'il peut sans danger traverser la zone protégée.

Passage de la voie TGV : Tout participant à la Forestière CYCLO devra de manière obligatoire, à la traversée d'un passage à niveau, si cela lui est demandé par un signaleur, un agent de sécurité ou un gendarme,

s'ARRETER SANS DISCUTER, avant le passage du TGV. Il pourra redémarrer uniquement lorsqu'il sera invité à le faire par un signaleur, un agent de sécurité ou un gendarme. Le temps d'arrêt ne sera pas décompté du temps de course. Cet événement fait partie intégrante de l'épreuve et ne peut faire l'objet d'une quelconque réclamation à ce titre.

6 - INSCRIPTIONS

6 – 1 Modes d'inscription

Par Internet, depuis le site de la Forestière www.la-forestiere.com ou sur le site de nos partenaires jusqu'au Lundi 9 Septembre 2019 à minuit (sauf enduro Monts Jura jusqu'au 30/08). Le participant peut vérifier son inscription sur la confirmation d'inscription qu'il a reçu suite à son inscription en ligne.

Des frais de traitement sont ajoutés aux frais de l'inscription par notre prestataire informatique en ligne.

Pièces à joindre :

- L'inscription se fait sur le site d'inscription en ligne (sans règlement par CB) et l'envoi puis la réception du chèque dûment rempli et signé ou le virement déclenchera la validation de l'inscription faite en ligne.

- Le règlement par chèque libellé à l'ordre de "La Forestière" ou par virement :

IBAN : FR76 1027 8073 2300 0525 7824 011 BIC : CMCIFR2A

Bien préciser au dos du chèque ou lors du virement, le nom de ou des personnes inscrites.

-La demande (facultative) de dossard prioritaire avec le palmarès.

La photocopie (si besoin) de la Licence et/ou du Certificat Médical (voir paragraphe 6-4) est à APPORTER LE JOUR DE L'ÉVÉNEMENT POUR LE RETRAIT DES DOSSARDS

Inscriptions sur place :

Selon les épreuves, il est possible de s'inscrire sur place, avec une majoration du prix et des prestations parfois spécifiques.

Libellé	Oui/Non	Où	Horaires
VTT 100 UCI	Non	----	----
VTT100 Tandem	Non	----	----
VTT 75 Dames UCI	Non	----	----
VTT 75 Open	Non	----	----
VTT 60/80	Non	----	----
VTT 40	Non	----	----
VTT 20	Oui		Arbent le Samedi de 14h à 18h30 ou le Dimanche de 8h00 à 9h30

VTT XCO	Oui		Arbent Le Vendredi de 16h à 18h00 Ou Le Samedi de 14h à 18h30
VTT XCO Cadets	Oui		Arbent Le Vendredi de 16h à 18h00 Ou Le Samedi de 14h à 18h30
VTT XCO Minimes	Oui		Arbent Le Vendredi de 16h à 18h00 Ou Le Samedi de 14h à 18h30
Enduro Crozet	Non		
Enduro Kids Crozet	Oui		Crozet Le Dimanche uniquement de 8h à 9h00
Enduro Arbent	Oui		Arbent Le Vendredi de 16h à 18h Ou Le Samedi de 7h à 8h30
Ultra Forestière	Non	----	----
VTT 100 Rando 2 jours Foret noire (seule ou package week-end)	Non	Non	----
VTT Kids Benjamins	Oui		Arbent Le Vendredi de 16h à 18h Ou Le Samedi de 12h30 à 13h30
VTT Kids Pupilles	Oui		Arbent Le Vendredi de 16h à 18h Ou le Samedi de 12h30 à 13h30
VTT Kids 1ere Pédalée	Oui		Arbent Le Vendredi de 16h à 18h Ou Le Samedi de 12h30 à 13h30
CYCLO	Oui		Arbent Le Vendredi de 16h à 18h Ou Le Samedi de 7h à 8h30

Nota : la commune d'Arbent est attenante à la ville d'OYONNAX

6 – 2 Age Minimum

Un âge minimum est requis pour participer aux épreuves :

Libellé	A partir de	Année de naissance
VTT 100 Hommes UCI	19 ans	A partir de 2000 et avant
VTT 100 Tandem	19 ans	A partir de 2000 et avant
VTT 75 Dames UCI	17 ans	A partir de 2002 et avant
VTT 75 Open	19 ans	A partir de 2000 et avant
VTT 60/80 Rando	16 ans	A partir de 2003 et avant
VTT 40 Rando	14 ans	A partir de 2005 et avant
VTT 20 Rando	11 ans	A partir de 2008 et avant
VTT XCO Juniors	17 -18 ans	2002 – 2001
VTT XCO Kids Cadets	15 -16 ans	2004 - 2003
VTT XCO Kids Minimes	13 -14 ans	2006 - 2005
Enduro	15 ans	A partir de 2004 et avant
Ultra Forestière Hommes	19 ans	A partir de 2000 et avant
Ultra Forestière Dames	17 ans	A partir de 2002 et avant
VTT 100 Rando 2 jours (Lélex)	16 ans	A partir de 2003 et avant
VTT Forêt noire (nocturne)	11 ans	A partir de 2008 et avant
VTT Pack 2 jours et nocturne	16 ans	A partir de 2003 et avant
VTT Kids Benjamins	11- 12 ans	2008 - 2007
VTT Kids Pupilles	9 - 10 ans	2010 - 2009
VTT Kids 1ere Pédalée	6 - 8 ans	2013 – 2011
CYCLO 140 Sportive	17 ans	A partir de 2002 et avant
CYCLO 85 Sportive homme	17 ans	A partir de 2002 et avant
CYCLO 85 Sportive pour elles	17 ans	A partir de 2002 et avant

CYCLO 140 Rando	17 ans	A partir de 2002 et avant
CYCLO 85 Rando	17 ans	A partir de 2002 et avant
CYCLO 50 Rando	15 ans	A partir de 2004 et avant

6 – 3 Catégorie COURSE ou RANDO

Libellé	COURSE	RANDO
Epreuves VTT		
VTT 100 UCI	X	
VTT 100 Tandem	X	
VTT 75 Dames UCI	X	
VTT 75 Open	X	
VTT 60/80		X
VTT 40		X
VTT 20		X
VTT 100 Rando 2 jours (Lélex)		X
VTT Forêt noire (nocturne)		X
VTT XCO Juniors	X	
VTT XCO Cadets	X	
VTT XCO Minimes	X	
Enduro	X	
Ultra Forestière Hommes	X	
Ultra Forestière Dames	X	
Kids VTT Benjamins		X
Kids VTT Pupilles		X
Kids VTT 1ere Pédalée		X
Epreuves CYCLO		
CYCLO 140 Sportive	X	
CYCLO 85 Sportive pour elles	X	
CYCLO 85 Sportive Hommes	X	
CYCLO 140 Rando		X
CYCLO 85 Rando		X
CYCLO 50 Rando		X

6 – 4 Documents requis à l'Inscription (Licence / Certificat médical)

Pour une COURSE (voir classement ci-dessus) :

Un LICENCIÉ des fédérations FFC/UCI/FSGT/UFOLEP/FFTRI doit fournir une photocopie de sa licence (ou en cours de validité), à apporter le jour de l'événement pour le retrait des dossards.

Un LICENCIÉ de la fédération FFCT doit fournir une photocopie de sa licence (ou en cours de validité) et un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition daté de moins de 1 an, à apporter le jour de l'événement pour le retrait des dossards.

Un NON licencié doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition daté de moins de 1 an, à apporter le jour de l'événement pour le retrait des dossards. (Pour le retrait du sac vestiaire présentation d'une pièce d'identité)

Pour une RANDO (voir classement ci-dessus) :

Aucune copie de licence ou certificat médical n'est demandé

(Pour le retrait du sac vestiaire présentation d'une pièce d'identité)

6 – 5 Garantie ANNULATION en option à l'inscription

L'inscription à LA FORESTIERE est ferme et définitive, cependant l'annulation de l'inscription est possible en souscrivant l'option ANNULATION lors de l'inscription. Elle est disponible au prix de 8 €.

La souscription de cette option Garantie Annulation permet aux participants d'être remboursés sous certaines conditions (remboursement de l'inscription hors options) :

Application :

Maladie, accident, décès avant l'épreuve (des frères et sœurs, du conjoint, du concubin, des ascendants ou descendants au premier degré), grossesse.

Les demandes de remboursement pour tous autres motifs ou sans souscription de la garantie Annulation seront refusées.

Montant remboursé :

Montant de l'inscription pour l'épreuve hors option moins une retenue forfaitaire pour frais de gestion de 5 euros.

Date limite de la demande :

. Pour un décès : 15 jours après l'épreuve.

. Pour des raisons médicales : la demande de remboursement doit être adressée, par mail, par fax, ou par courrier à l'organisation au plus tard la veille du jour de l'épreuve. Les demandes non accompagnées de justificatifs (certificat médical, arrêt maladie, certificat hospitalisation, certificat de décès, etc.) ne seront pas étudiées.

Pour des raisons personnelles, la demande de remboursement doit être adressée, par mail, par fax, ou par courrier **à l'organisation au plus tard le 26 Août 2019** (En conséquence, l'option annulation ne peut plus être prise après cette date).

Pour les envois par courrier, le cachet de la poste faisant foi.

Contrôle de la demande :

La Forestière se réserve le droit de procéder à des vérifications par tous les moyens légaux de son choix, (demande contre visite médicale, présentation livret de famille ou fiche état civil, certificat de concubinage etc.).

Désistement – Modification d'inscription :

Pour des raisons administratives et de Sécurité les demandes de désistement au profit d'une autre personne ou de modification d'inscription sont interdites. Pour gérer des cas particuliers ou dans l'urgence elles peuvent cependant être acceptées au cas par cas. **Une participation aux frais de gestion de 5 euros sera demandée.**

6 -6 Individuelle Accident en option à l'inscription

A l'inscription (mais pas à postériori) vous pouvez souscrire une assurance Individuelle Accident.

La souscription de cette assurance n'est pas obligatoire mais **FORTEMENT RECOMMANDÉE**, en particulier pour les NON LICENCIÉS FFC/UCI.

Cette option assurance complémentaire est disponible au prix de 5 € par jour.

En cas de refus de souscrire à cette option, vous ne bénéficiez que de l'assurance Responsabilité Civile au titre des dommages causés à des tiers, et d'aucune couverture individuelle accident.

Cette option assurance est obligatoire pour tous les NON LICENCIÉS FFC/UCI qui souhaiteraient participer aux épreuves Enduro. (au tarif de 5 € par jour de compétition)

6 – 7 TRANSPORT

ATTENTION : Pour les épreuves VTT - le TRANSPORT EST UNE OPTION EN 2019 (hors randonnée 2 jours Giron)

Suite aux nombreuses remarques de participants qui n'utilisaient pas les transports, l'organisation a décidé de proposer pour les épreuves VTT le transport en option depuis 2017.

Lors de l'inscription, le participant peut choisir la prestation Transport.

Cette année, les possibilités existantes pour les participants sont :

1) Navette «chauffeur » du SAMEDI fin d'après- midi (pas de transport de vélo ni de matériel)

Cette option sert pour les personnes qui veulent pouvoir laisser une voiture sur le site d'arrivée d'Arbent Espace Loisirs afin de pouvoir rapidement repartir après leur course ou randonnée. Plus besoin d'attendre d'être remonté par les transports le dimanche après course. Le départ des navettes se fera depuis l'espace ACCUEIL du site d'arrivée.

Les villes étapes desservies par ce transport de personnes sont : LAMOURA – LAJOUX – BELLECOMBE – LES MOUSSIÈRES.

Cette option concerne :

- la course 100km UCI, (départ le dimanche LAMOURA)
- la course 75km Dames UCI, (départ le dimanche LES MOUSSIÈRES)
- la course 75km Open (départ le dimanche LES MOUSSIÈRES)
- la rando 80 km (départ le dimanche LES MOUSSIÈRES)

- la rando 60 km (départ le dimanche LES MOUSSIÈRES)

Réservation horaire à faire soit à 17h, 18h, 19h.

Cette option est au tarif de 8 €uro.

2) Transport bus et camion (vélo) du DIMANCHE matin pour LAMOURA

Cette option concerne :

- la course 100km UCI

Cette option permet d'être transporté avant l'épreuve depuis Arpent sur son lieu de départ LE DIMANCHE MATIN. Le chargement se fera à partir de 05h30 au niveau de la société Sogema (attendant au site Espace Loisirs Arpent). Les camions chargés partiront à 06h00, Cette option est au tarif de 15 €uro.

3) Transport bus et camion (vélo) du DIMANCHE matin pour LES MOUSSIÈRES (randonnées)

Cette option concerne :

- o La rando 60/80 km

Cette option permet d'être transporté avant l'épreuve depuis Arpent sur son lieu de départ LE DIMANCHE MATIN. Le chargement se fait à partir de 5h30 au niveau de la société Sogema (attendant au site Espace Loisirs Arpent). Les camions chargés partiront à 06h00, Cette option est au tarif de 15 €uro.

4) Transport bus et camion (vélo) du DIMANCHE matin pour LES MOUSSIÈRES

Cette option concerne :

- La course 75 km Dames UCI
- La course 75 km open

Cette option permet d'être transporté avant l'épreuve depuis Arpent sur son lieu de départ LE DIMANCHE MATIN. Le chargement se fait à partir de 7h30 au niveau de la société Sogema (attendant au site Espace Loisirs Arpent).

Les bus et camions chargés partiront à 8h. Cette option est au tarif de 15 €uro.

5) Transport bus et camion (vélo) du DIMANCHE matin pour ECHALLON

Cette option concerne :

- la rando 40 km,

Cette option permet d'être transporté avant l'épreuve depuis Arpent sur son lieu de départ LE DIMANCHE MATIN. Le chargement se fait à partir de 8h au niveau de la société Sogema (attendant au site Espace Loisirs Arpent).

Les bus et camions chargés partiront à 8h30. Cette option est au tarif de 10 €uro.

6) Navette «chauffeur » du DIMANCHE après- midi (pas de transport de vélo ni de matériel)

Cette option sert pour les personnes qui veulent pouvoir récupérer rapidement leur voiture qui a été laissée sur leur site de départ le dimanche matin. Des navettes sont mises en place depuis Arbent vers les sites de départ nommés ci-dessous à partir de 13h30. Ces navettes n'emmenent que les 'conducteurs' des voitures. Cela permet d'aller chercher et de revenir rapidement sur le site de d'arrivée d'Arbent. (Arbent-Lamoura : 50 Mn)

. Le départ des navettes se fera depuis l'espace ACCUEIL du site d'arrivée.

Les villes étapes desservies par ce transport de personnes sont : LAMOURA – LAJOUX – BELLECOMBE – LES MOUSSIERES ET ECHALLON

Cette option est à 8 €uro.

Pour information : il n'y a pas de transport pour les épreuves suivantes :

Epreuve	Transport
VTT XCO	Pas de Transport
Enduro	Pas de Transport
Kids VTT Benjamins	Pas de Transport
Kids VTT Pupilles	Pas de Transport
Kids VTT 1ere Pédalée	Pas de Transport
CYCLO (140, 85, 50 km)	Pas de Transport

5) [TRANSPORT du SAMEDI pour la Rando VTT 2 jours Lelex](#) (Compris dans le prix d'inscription)

Samedi, Transport Rando VTT 2 jours :

- Rando VTT 2 jours uniquement

Principe de fonctionnement : Navette (bus + camion pour vélo), à disposition le samedi matin à partir de 08H30. Les bus et camions chargés partiront à 09h00.

Vos bagages sont emmenés par nos soins sur le site de Lélex (lieu de couchage du samedi soir) et seront acheminés à nouveau le dimanche sur le lieu d'arrivée (Arbent) de la randonnée du second jour par nos soins à nouveau.

6 – 8 Restauration VTT ET CYCLO

Le repas d'après course est inclus dans le tarif pour toutes les courses et randonnées de la Forestière VTT sauf pour la randonnée VTT 20 km, les courses et randonnées forest'kid. Dans ce cas, ce service est proposé au prix de 10,00 euros.

Lors des inscriptions sur place il n'est pas possible de prendre cette option.

Sans ticket repas pris à l'inscription, il est possible de se restaurer à la buvette.

VTT: restauration à l'arrivée incluse dans le prix d'inscription. (jusqu'à la clôture des inscriptions en ligne hors xco, kids et rando 20 km).

VTT rando 2 jours LELEX : demi-pension prévue le samedi soir à LELEX . Spécifiquement pour cette épreuve, les prix comprennent, sauf cas particulier, l'inscription et la demi pension du samedi soir à LELEX suivant la catégorie d'hébergement choisie par le participant.

- 1 sapin : centre de vacances - 2 sapins : gîte
- 3 sapins : hôtel.

VTT rando 2 jours GIRON :

A définir

VTT RANDO 20 KM ET VTT FOREST'KID et XCO

_: collation à l'arrivée incluse dans le prix d'inscription.

6 – 9 Barrières Horaires :

Pour toutes les épreuves du dimanche (Hors Kids, XCO, et Enduro) des barrières horaires sont appliquées :

Sur la course 100km et 75km :

La Pesse : 14h - Giron : 15h30 – Echallon : 16h15 – Prairie Echallon : 17h

Sur la partie rando :

Viry : 14h30 - Arbent : 15h30

Pour toutes les épreuves du samedi (Hors Enduro et rando 2 jours)

Cyclo : BRENOD 15h - CERDON 16h

6 – 10 Tarifs & Horaires :

Remarque pour le Tandem :

Pour l'épreuve Tandem 100 km course, le tarif est indiqué pour les 2 concurrents.

Pour toutes les épreuves Rando, il est possible de participer en Tandem, (car il n'y a pas de classement). Il n'est pas nécessaire de préciser tandem à l'inscription. Le tarif est indiqué par personne. Le pilote et le passager doivent prendre chacun une inscription au prix indiqué.

Pour des raisons de sécurité, bien mettre les deux plaques sur les guidons.

La Forestière est inscrite aux « Rando d'Or », de ce fait, pour toutes les épreuves Rando 60/80 km, 40 km et 20 km toute personne licenciée FFC qui s'inscrit avec son n° de licence FFC bénéficiera d'une réduction de 1€ sur son inscription.

Détails des tarifs : voir tableau de synthèse à la fin de ce document.

7 - PACK INSCRIPTION

Le pack inscription comprend :

- Les frais d'inscriptions variables par épreuve et selon la date d'engagement.
- La confirmation d'inscription reçue immédiatement par mail après la fin de l'inscription sur Internet. (hors inscription sur place)
- La fourniture d'un sac vestiaire coureur contenant la plaque vélo, le dossard, le cadeau souvenir, (hors enduro Monts Jura) les documents remis par nos partenaires. La plaque vélo doit être visible et fixée sur le cintre du vélo.
- Le chronométrage (ainsi que le classement pour les épreuves courses), et la remise d'un diplôme (ou diplôme via internet)
- Les ravitaillements nombreux et bien fournis.
- Les Secours (sécurité, véhicules d'assistance pour les concurrents en difficulté).
- L'assistance mécanique sur les points prévus sur le parcours (peut évoluer en fonction des partenaires). La main d'œuvre est gratuite, **les pièces détachées restent à la charge des concurrents.**
- L'accès gratuit au parc à vélo sécurisé.(hors enduro Monts Jura)
- Le repas à l'arrivée (selon la date d'inscription, et l'épreuve, voir paragraphe restauration et tarifs).
- Le transport pour les épreuves VTT, selon l'option choisie à l'inscription.
- L'utilisation gratuite de la machine de lavage (brevet Forestière). (Hors enduro Monts Jura)

8 – RETRAIT DU PACK INSCRIPTION

Le retrait est personnel, tous les concurrents doivent se présenter munis de leur confirmation d'inscription (reçue par mail), d'une pièce d'identité et des documents obligatoires à fournir (voir paragraphe 6-1) pour retirer leur

plaque de course. Une impression sur papier ou écran téléphone pourra servir de présentation de confirmation d'inscription.

En cas de fraude, le participant roulant sous le nom d'un autre, sera considéré comme non inscrit régulièrement et ne sera pas couvert par l'organisateur.

Pour faciliter cette formalité, une tolérance est accordée : une personne (inscrite ou pas) peut retirer les dossards de plusieurs concurrents inscrits en RANDO sous réserve de présenter une copie des pièces d'identités.

Pour les inscrits à la Course UCI 100 Km et à la Course UCI 75 Km Dames, un émargement supplémentaire peut être nécessaire ce qui interdit le retrait par une tierce personne. Par cette signature le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

Libellé	Lieux et Horaires de retrait
VTT 100 UCI	Arbent : le Samedi de 14 à 18 Heures 30 Ou Lamoura : le Dimanche de 6 h 30 à 7 h 30 (risqué car délai court !)
VTT 100 Tandem	Arbent : le Samedi de 14 à 18 Heures 30 Ou Lamoura : le Dimanche de 6 h 30 à 7 h 30 (risqué car délai court !)
VTT 75 UCI DAMES	Arbent : le Samedi de 14 à 18 Heures 30 Ou Les Moussières : le Dimanche de 9 h 15 à 9 h 45 (risqué car délai court !)
VTT 75 Open	Arbent : le Samedi de 14 à 18 Heures 30 Ou Les Moussières : le Dimanche de 9 h 15 à 10 h 15 (risqué car délai court !)
VTT 60/80 Rando	Arbent : le Samedi de 14 à 18 Heures 30 Ou Les Moussières : le Dimanche de 6 h 30 à 7 h 45 (risqué car délai court !)
VTT 40 Rando	Arbent : le Samedi de 14 à 18 Heures 30 Ou Echallon : le Dimanche de 9 h 00 à 9 h 45 (risqué car délai court !)
VTT 20 Rando	Arbent : le Samedi de 14 à 18 Heures 30 Ou le Dimanche de 8h à 9 Heures 30
VTT 100 2 jours Lélex	Arbent : le vendredi de 16h à 18h30 Le samedi de 7h à 8h30
VTT 2 jours Giron	A définir
Enduro Arbent	Arbent (sous réserve de contrainte technique) : le samedi de 7h à 8h30
Enduro Monts Jura	Crozet (sous réserve de contrainte technique) : le samedi de 8h à 9h

Enduro Kids Monts Jura	Crozet : le dimanche de 8 h 30 à 9 h 00
VTT XCO Juniors	Arbent : le ???
VTT XCO Cadets	Arbent : le Samedi de 9 h à 9 h 45
VTT XCO Minimes	Arbent : le Samedi de 10 à 10 h 45
VTT Kids Benjamins	Arbent : le Samedi de 13 à 13 h 45
VTT Kids Pupilles	Arbent : le Samedi de 13 h 45 à 14 h 30
VTT Kids 1ere Pédalée	Arbent : le Samedi de 13 h 45 à 14 h 30
CYCLO	Arbent : Le Vendredi de 16 à 18 h 30
	Ou Arbent : Le Samedi de 7 h à 8 h 30 (risqué car délai court !)

Nota : La distribution à Arbent se fait à l'Espace Loisirs - à côté d'OYONNAX

Pour les autres villes, distribution à proximité des départs.

TABLEAU RECAPITULATIF DES TARIFS

TARIFS 2019

VTT			
DISTANCE	prix jusqu'au 31/08 (sauf enduro Monts Jura)	du 01/09 au 09/09 (sauf enduro Monts Jura)	prix sur place
COURSE 100KM UCI	46 €	56 €	
Tandem100KM	90 €	100 €	
COURSE 75KM DAMES UCI	40 €	50 €	
COURSE 75KM OPEN	40 €	50 €	
XCO JUNIOR	22 €	28 €	35 €
XCO CADETS	15 €	20 €	20 €
XCO MINIMES	13 €	18 €	18 €
RANDO 60/80	40 €	50 €	
RANDO 40	25 €	35 €	
RANDO 20 (sans repas)	14 €	14 €	14 €
RANDO 2J LELEX 100 KM* 1 sapin	95 €	105 €	
RANDO 2J LELEX 100 KM* 2 sapins	120 €	130 €	
RANDO 2J LELEX 100 KM* 3 sapins	145 €	155 €	
RANDO 2J GIRON 100 KM** 1 marmotte	59 €	69 €	
RANDO 2J GIRON 100 KM** 2 marmottes	84 €	94 €	
RANDO 2J GIRON 100 KM** 3 marmottes	109 €	119 €	
RANDO FORET NOIRE (Nocturne) En option avec une autre épreuve	5 €	5 €	
RANDO FORET NOIRE (Nocturne) Epreuve seule	14 €	14 €	
VTT KIDS 8	8 €	12 €	12 €
VTT KIDS 4	6 €	8 €	8 €
VTT KIDS 1ERE PEDALEE	3 €	5 €	5 €
ENDURO ARBENT	30 €	35 €	
ULTRA H (Vtt 100 + Cyclo 140)	63 €	73 €	
ULTRA F (Vtt 75 + Cyclo 85)	57 €	67 €	
DISTANCE	prix jusqu'au 23/08	du 24/08 au 30/08	prix sur place

ENDURO KIDS MONTS JURA (7/14ans)	10 €	13 €	15 €
ENDURO MONTS JURA (hommes)	59 €	64 €	
ENDURO MONTS JURA (Dames)	50 €	55 €	
ENDURO MONTS JURA (Cadets)	50 €	55 €	
pack 2 enduros* (Hommes)	80.10 €	85 €	
pack 2 enduros* (Dames ou Cadets)	71.10 €	76 €	

*sous réserve de disponibilité d'hébergement

**Hors hébergement, avec repas dimanche midi compris et cadeau coureur compris

TARIFS 2019

CYCLO			
DISTANCE	prix jusqu'au 31/08	du 01/09 au 12/09	prix sur place (hors repas)
COURSE 140KM	33	36	41
COURSE 85KM DAMES	31	34	39
COURSE 85KM OPEN	31	34	39
RANDO 140KM	31	34	39
RANDO 85KM	29	32	35
RANDO 50KM	26	29	32



COUPE REGIONALE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ENDURO VTT

REGLEMENT 2019

I. Définition

Les épreuves sont des compétitions de VTT Enduro en individuel. Ces manches seront supports de la Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes d'Enduro VTT.

Chacune des manches s'organise généralement de la façon suivante : une « spéciale urbaine », type short track, le samedi (non obligatoire), servant à définir la start liste du dimanche, et un nombre défini de spéciales descendantes le dimanche reliées entre elles par des liaisons.

Les épreuves permettront aux participants d'évoluer sur des parcours complets alliant technique et physiques. Les parcours sont majoritairement composés de parties descendantes et comprennent ponctuellement des parties de pédalage.

Tout compétiteur prenant part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

II. Conditions de participation

La Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes est ouverte à tous les compétiteurs licenciés à la Fédération Française de Cyclisme ou non, à partir de 15 ans dans l'année. La présentation de la licence sera demandée lors de l'inscription ou du retrait du dossard. Pour les non licenciés, il leur sera demandé de fournir un certificat médical de moins de 1 an mentionnant l'aptitude du concurrent à la pratique du VTT en compétition. Un certificat sera à présenter sur chaque épreuve. Le Club organisateur devra souscrire une assurance complémentaire pour les pratiquants non licenciés ou délivrer une licence à la journée.

Seuls les coureurs français licenciés à la Fédération Française de Cyclisme et les coureurs étrangers licenciés à une fédération affiliée de l'Union Cycliste Internationale pourront marquer des points en vue du classement général de l'épreuve.

Seuls les coureurs licenciés en Région Auvergne-Rhône-Alpes, pourront prétendre à marquer des points pour le classement final de la Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes d'Enduro VTT.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent. Les frais d'engagement lui seront remboursés.

Le nombre maximum de participants sur chaque épreuve sera communiqué au travers du site internet du Comité Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme.

III. Organisation, Dates et Lieux

Les épreuves de la Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes sont organisées par Race & Co, filiale du Comité Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme et/ou les clubs locaux et/ou les collectivités locales. Ces séries d'épreuves seront labélisée Coupe Régionale d'Enduro par le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération Française de Cyclisme.

IV. Catégories

Les catégories* pour la Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Enduro se répartiront de la manière suivante :

- Cadets Hommes : 15 à 16 ans
- Juniors Hommes : 17 à 18 ans
- Séniors Homme : 19 à 39 ans
- Masters Homme : 40 ans et plus
- Jeunes Dames : 15 à 18 ans
- Dames : 19 ans et plus
- VAE

Pour la détermination de la catégorie d'âge de chaque participant, seul l'année de naissance est prise en compte.

Tous les participants s'affronteront dans une seule et même catégorie matérielle.

* : la catégorie ne sera récompensée que si elle est représentée par au moins 5 concurrents au départ.

V. Parcours

Les spéciales adopteront un profil spécifique alternant des sections descendantes (80% à 90%) et des sections physiques/montantes (10% à 20%). Elles seront toutes matérialisées par des rubalises, en continue ou intermittente, ou des portes. Lors d'une sortie accidentelle ou non du parcours, le pilote devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité.

Le non-respect de l'intégralité du parcours (spéciales et liaisons), la prise de raccourcis ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant. Ces sanctions seront décidées par le collège des arbitres selon la gravité de l'acte.

Les liaisons entre les spéciales (sections non chronométrés) devront se faire en pédalant ou par les moyens de transport éventuellement mis à la disposition des participants par l'organisation. En aucun cas, le participant doit avoir recours à l'utilisation d'un véhicule personnel pour se rendre aux départs des spéciales. Sur ces sections, les participants devront respecter le code de la route, dès lors qu'ils emprunteront ou traverseront des voies ouvertes à la circulation. Le temps des liaisons sera limité.

Des signaleurs situés le long du parcours seront habilités à relever toute infraction au règlement.

Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

VI. Inscription

Les inscriptions s'effectuent via le site internet www.la-forestiere.com . La disponibilité des places sera précisée sur le site d'inscription de l'épreuve.

VII. Annulation et Remboursement

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical. La demande doit être effectuée auprès de l'organisateur au minimum huit jours avant l'épreuve par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sans que l'organisateur ne soit informé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devrait être modifiée, écourtée ou annulée.

VIII. Contrôle Administratif et Technique

Le retrait des dossards se fera selon les conditions fixées par l'organisateur (voir page 14). Aucun retrait de dossard ne pourra être effectué après le début de l'épreuve.

Lors du retrait des dossards, chaque participant devra présenter :

- Pour les licenciés : sa licence FFC (ou d'une fédération affiliée à l'UCI pour les étrangers) en cours de validité mentionnant un certificat médical. Tous les types de licences FFC sont autorisés à condition que le certificat médical soit mentionné et que les participants soient âgés de plus de 15 ans.
- Pour les non licenciés : un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an.
- Pour les mineurs : une autorisation parentale.

Sous peine d'une pénalité de cinq minutes par infraction, il est impératif de porter sa plaque de guidon (et son dossard s'il est fourni). Ce dernier devra être apposé au dos sur le maillot ou sur le sac à dos et visible par les signaleurs de course.

Une caution sera demandée pour la location du système de chronométrage (50 € de caution). Celle-ci sera restituée à la fin de l'épreuve, en échange du système de chronométrage en parfait état de marche.

IX. Matériel

Seuls les compétiteurs sont responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Seuls les pilotes équipés de VTT avec des roues de 26, 27.5 ou 29 pouces, dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées, seront autorisés à prendre le départ de chaque épreuve. Le VTT devra être muni de freins efficaces, à l'avant comme à l'arrière.

Le comité de course se réserve le droit d'interdire le départ à un participant s'il considère que son matériel peut se révéler dangereux ou non-conforme.

Sur chaque épreuve, les participants ont le droit d'utiliser qu'un seul VTT tout au long de la compétition.

En cas de casse matériel (cadre, fourche ou bras arrière), les participants doivent le signaler à la direction de course.

En cas de changement de l'ensemble ou une partie du VTT, les participants sont pénalisés de cinq minutes (pénalité affectée à la journée où le matériel a été changé) s'ils ont indiqué le changement auprès du comité de course.

Dans le cas contraire, les participants seront disqualifiés de la journée de compétition en cours.

X. Equipement

- Format Rallye enduro avec départ et arrivée d'épreuve au même endroit et liaisons effectuées uniquement en vélo :

	<i>En spéciale</i>	<i>En liaison</i>
Obligatoire :	Casque (CE) (*) Genouillères Gants longs Protection dorsale ou sac à dos avec protection dorsale intégrée homologuée CE	Casque (CE) (*)
Vivement conseillé	Coudières	Genouillères / Coudières / Gants longs / Protection dorsale ou sac à dos avec protection dorsale intégrée homologuée CE

(*) Suivant la nature des tracés proposés, l'organisateur pourra imposer le port du casque intégral à mentonnière fixe ou détachable (CE) sur l'ensemble de l'épreuve.

- Autres formats d'épreuve enduro comprenant au moins une liaison par un autre moyen que le vélo (remontées mécaniques, navettes,...) :

	<i>En spéciale</i>	<i>En liaison</i>
Obligatoire :	Casque à mentonnière fixe ou détachable (CE) Genouillères Gants longs Protection dorsale ou sac à dos avec protection dorsale	Casque à mentonnière fixe ou détachable (CE)
	intégrée homologuée CE	
Vivement conseillé	Coudières	Genouillères / Gants longs / Protection dorsale ou sac à dos avec protection dorsale intégrée homologuée CE

Tout participant se présentant au départ sans l'équipement obligatoire ne pourra pas prendre le départ de l'épreuve. Si un participant parcourt une spéciale sans l'ensemble des équipements obligatoire, sera mis automatiquement hors course.

Le port du casque est obligatoire sur l'ensemble de l'épreuve comprenant les liaisons en VTT et les spéciales (y compris pour le format rallye). Tout participant ne portant pas de casque en liaison sera sanctionné d'une mise hors course (liaisons effectuées sur le VTT uniquement).

Les caméras embarquées sont autorisées sur tous supports amovibles du casque (exemple : visière ou support prévu par fabricant du casque) ou sur le vélo.

XI. Reconnaissances et Tracés

Seules les reconnaissances en vélo ou à pieds la veille de l'épreuve seront autorisées dès lors que le tracé sera mis en place dans son intégralité. Tout participant dérogeant à cette règle sera disqualifié. Les pistes sont matérialisées par des portes, de la rubalise,... La reconnaissance des spéciales se fera sous sa propre responsabilité.

Le comité de course peut, à tout moment, modifier le tracé des spéciales pour la sécurité des participants et l'équité de la course.

XII. Déroulement de la course

XII.1. Chronométrage - Horaires de départ

Tous les participants sont soumis à une heure de départ pour l'ensemble des spéciales. Tout retard au départ sera pénalisé. La pénalité sera à l'appréciation du comité de course.

Le comité de course se réserve le droit de modifier les horaires et conditions de départ à tout moment afin d'assurer l'équité et la sécurité des participants. En cas de changement, les participants seront informés.

XII.2. Abandon

En cas d'abandon pendant une spéciale, le concurrent aura la possibilité de participer aux autres spéciales. Toutefois, le concurrent ne sera pas classé pour la journée de compétition de son abandon ainsi que pour le classement général de l'épreuve.

XIII. Classement

XIII.1. Classement par épreuve de la Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Enduro VTT

Les vainqueurs dans les différentes catégories seront les compétiteurs ayant accompli l'intégralité des spéciales en un minimum de temps. Le classement s'effectue en totalisant les temps de toutes les spéciales effectuées sur la ou les journée(s) d'épreuve et les pénalités s'il devait en être attribuées. Il n'y pas de spéciale « joker ».

Toute réclamation devra être faite dans un délai de trente minutes après l'affichage des résultats, auprès du comité de course. Passé ce délai, les réclamations seront invalidées.

XIII.2. Classement général Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Enduro VTT

Après chaque épreuve, un classement général sera établi. Les coureurs classés dans les deux cents premiers au scratch et dans les cinquante premiers de leurs catégories se verront attribuer des points (cf. annexe 1). Le classement général s'obtiendra en additionnant les points obtenus à l'issue de toutes les manches. A partir de 5 épreuves constituant la coupe régionale d'enduro il y aura une manche joker (la participation à la manche finale sera cependant obligatoire pour être récompensé au classement général final). Seul les catégories Hommes Cadet, Hommes Juniors et Jeunes Dames pourront prétendre à un second joker « uniquement » sur l'épreuve du Vélo Vert Festival, se déroulant le vendredi 1^{er} juin 2018, pour des raisons scolaires.

En cas d'égalité, les participants seront départagés par le nombre de meilleures places totalisées sur l'ensemble des manches.

A l'issue de ce classement, il sera décerné le titre de vainqueur de la Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Enduro 2019 pour les catégories suivantes :

- Jeunes Dames
- Dames
- Cadets Hommes
- Juniors Hommes
- Séniors Hommes
- Masters Hommes

- VAE

XIV. Récompenses et Remises des prix

XIV.1. Sur chaque épreuve

Au terme de chaque manche, des récompenses, à la charge de l'organisateur seront attribués aux concurrents en fonction des résultats. L'organisateur se réserve le droit de répartir sa dotation selon son bon vouloir. La présence des pilotes récompensés à la remise des prix est obligatoire. Les prix ne pourront être donnés à un tiers et ne seront pas donnés ultérieurement.

XIV.2. Classement général Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Enduro VTT

A l'issue de la dernière manche, des récompenses (trophées ou coupes) seront attribuées aux concurrents en fonction du classement général de la Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Enduro 2019 par catégories. La présence des pilotes récompensés à la remise des prix est obligatoire. Les récompenses ne pourront être données à un tiers et ne seront pas donnés ultérieurement.

Quelles que soient les catégories auxquelles ils appartiennent, les participants, pouvant prétendre à un podium au classement final de la Coupe, doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires de la dernière manche.

Les participants doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue distinctive du club.

XV. Réclamations

XVI.1. Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au collège des arbitres dans un délai de trente minutes après l'arrivée du dernier participant.

XVI.2. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de trente minutes après l'affichage des résultats auprès du collège des arbitres.

XVI.3. Dans tous les cas, le collège des arbitres et le directeur de course se réuniront afin de statuer. Tout pilote concerné par une réclamation sera entendu par ce même collège. XVI. **Pénalités**

Le non-respect du règlement entraîne certaines pénalités :

Actions	Pénalités
non-respect du parcours	de 30 s à la mise hors course
plaque de guidon ou dossard non porté	5 minutes
changement de cadre, fourche, bras arrière ou VTT	5 minutes si le collège des commissaires est prévenu mise hors course si le collège des commissaires n'est pas averti
présentation au départ sans le matériel obligatoire	refus de départ
spéciale effectuée sans le matériel obligatoire	mise hors course
casque non porté sur une liaison	de 5 min à la mise hors course

reconnaissance en VTT en dehors des entraînements libre	mise hors course
retard au départ (format rallye)	Temps réel de dépassement. À l'appréciation de l'arbitre au départ.

Le collège des arbitres et le directeur de course se réuniront à l'issue de chaque journée de course pour sanctionner les pilotes n'ayant pas respecté le règlement. Le collège des arbitres et le directeur de course sont habilités à instaurer des pénalités non prévues par le présent règlement en cas de non-respect par un coureur des règles d'équité, le respect des autres pilotes, de l'environnement ou de l'organisation.

XVII. Assurance

L'organisation contracte une assurance responsabilité civile pour les participants. Il est vivement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d'assurance comprend cette garantie.

XVIII. Droit à l'Image

Par sa participation à la Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes, chaque participant autorise expressément l'organisateur, ou ses ayants droits, à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la Coupe Régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuelle accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

XIX. Loi informatique et Liberté

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositifs de la loi « informatiques et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la société organisatrice, en lui écrivant un e-mail, fax ou courrier.

XX. Aspect environnemental et Ethique

Les manches de la Coupe Auvergne-Rhône-Alpes se déroulent dans un cadre naturel que nous souhaitons préserver durablement et efficacement. Tous les concurrents pris en train de jeter intentionnellement des papiers ou autres débris non biodégradables seront pénalisés au chrono de cinq minutes.

Les insultes envers un commissaire, des organisateurs, des autochtones ou des coureurs, entraîneront une disqualification. Il en est de même en ce qui concerne un comportement agressif ou dangereux envers des personnes ou le matériel.

Un concurrent rattrapé doit céder le passage, même s'il a doublé le coureur auparavant. Il est interdit de stationner sur le parcours des spéciales. En cas de gêne intentionnelle la pénalité sera de trente secondes.

XXI. Annexe 1 : Répartition des points pour le classement général Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Scratch H et Scratch D et pour les catégories Jeunes Dames, Dames, cadets Hommes, Juniors Hommes, Seniors Hommes, Masters Hommes et VAE.

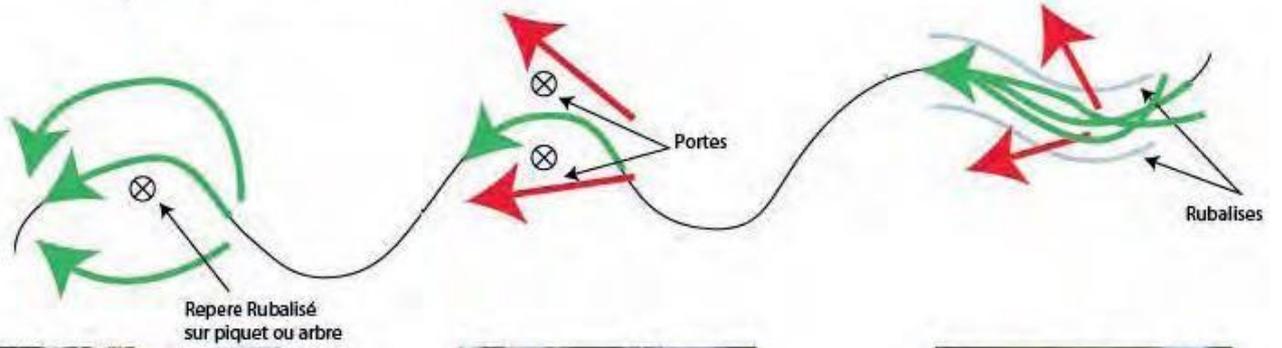
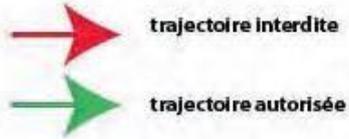
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	300 pts	51	164 pts	101	100 pts	151	50 pts
2	290 pts	52	162 pts	102	99 pts	152	49 pts
3	281 pts	53	160 pts	103	98 pts	153	48 pts
4	273 pts	54	158 pts	104	97 pts	154	47 pts
5	266 pts	55	156 pts	105	96 pts	155	46 pts
6	260 pts	56	154 pts	106	95 pts	156	45 pts
7	255 pts	57	152 pts	107	94 pts	157	44 pts
8	251 pts	58	150 pts	108	93 pts	158	43 pts
9	248 pts	59	148 pts	109	92 pts	159	42 pts
10	246 pts	60	146 pts	110	91 pts	160	41 pts
11	244 pts	61	144 pts	111	90 pts	161	40 pts
12	242 pts	62	142 pts	112	89 pts	162	39 pts
13	240 pts	63	140 pts	113	88 pts	163	38 pts
14	238 pts	64	138 pts	114	87 pts	164	37 pts
15	236 pts	65	136 pts	115	86 pts	165	36 pts
16	234 pts	66	135 pts	116	85 pts	166	35 pts
17	232 pts	67	134 pts	117	84 pts	167	34 pts
18	230 pts	68	133 pts	118	83 pts	168	33 pts
19	228 pts	69	132 pts	119	82 pts	169	32 pts
20	226 pts	70	131 pts	120	81 pts	170	31 pts
21	224 pts	71	130 pts	121	80 pts	171	30 pts
22	222 pts	72	129 pts	122	79 pts	172	29 pts
23	220 pts	73	128 pts	123	78 pts	173	28 pts
24	218 pts	74	127 pts	124	77 pts	174	27 pts

25	216 pts	75	126 pts	125	76 pts	175	26 pts
26	214 pts	76	125 pts	126	75 pts	176	25 pts
27	212 pts	77	124 pts	127	74 pts	177	24 pts
28	210 pts	78	123 pts	128	73 pts	178	23 pts
29	208 pts	79	122 pts	129	72 pts	179	22 pts
30	206 pts	80	121 pts	130	71 pts	180	21 pts
31	204 pts	81	120 pts	131	70 pts	181	20 pts
32	202 pts	82	119 pts	132	69 pts	182	19 pts
33	200 pts	83	118 pts	133	68 pts	183	18 pts
34	198 pts	84	117 pts	134	67 pts	184	17 pts
35	196 pts	85	116 pts	135	66 pts	185	16 pts
36	194 pts	86	115 pts	136	65 pts	186	15 pts
37	192 pts	87	114 pts	137	64 pts	187	14 pts
38	190 pts	88	113 pts	138	63 pts	188	13 pts
39	188 pts	89	112 pts	139	62 pts	189	12 pts
40	186 pts	90	111 pts	140	61 pts	190	11 pts
41	184 pts	91	110 pts	141	60 pts	191	10 pts
42	182 pts	92	109 pts	142	59 pts	192	9 pts
43	180 pts	93	108 pts	143	58 pts	193	8 pts
44	178 pts	94	107 pts	144	57 pts	194	7 pts
45	176 pts	95	106 pts	145	56 pts	195	6 pts
46	174 pts	96	105 pts	146	55 pts	196	5 pts
47	172 pts	97	104 pts	147	54 pts	197	4 pts
48	170 pts	98	103 pts	148	53 pts	198	3 pts
49	168 pts	99	102 pts	149	52 pts	199	2 pts
50	166 pts	100	101 pts	150	51 pts	200	1 pts

Place	Points
1	120 pts
2	110 pts
3	101 pts
4	93 pts
5	86 pts
6	80 pts
7	75 pts
8	71 pts
9	68 pts
10	66 pts
11	64 pts
12	62 pts
13	60 pts
14	58 pts
15	56 pts
16	54 pts
17	52 pts
18	50 pts
19	48 pts
20	46 pts
21	44 pts
22	42 pts
23	40 pts
24	38 pts
25	36 pts
26	34 pts
27	32 pts
28	30 pts
29	28 pts
30	26 pts
31	24 pts
32	22 pts
33	20 pts
34	18 pts
35	16 pts
36	15 pts
37	14 pts
38	13 pts
39	12 pts
40	11 pts
41	10 pts
42	9 pts
43	8 pts
44	7 pts
45	6 pts

46	5 pts
47	4 pts
48	3 pts
49	2 pts
50	1 pts

XXII. Annexe 2



ADDITIF :

REGLEMENT

CHALLENGE ENDURO KID 2019

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Ce règlement s'applique à chaque épreuve du Challenge Enduro Kid Auvergne-Rhône-Alpes 2019. En vous inscrivant aux épreuves de ce challenge, vous vous engagez à respecter chaque point du présent règlement.

PREAMBULE

Le présent règlement a été édité par le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme, en association avec la Commission Enduro. Il s'applique à l'ensemble des épreuves du challenge 2019. Celui-ci a pour objectif de préciser les règles de base afin d'assurer le bon déroulement des compétitions, le respect des valeurs de ce challenge et des épreuves qui le constituent, la sécurité et le plaisir des participants, l'équité sportive et la préservation de l'environnement.

DEFINITION

L'ENDURO VTT est une discipline en plein développement notamment auprès des jeunes. Elle propose des spéciales chronométrées à profil majoritairement descendant, reliées entre elles par des liaisons à faire dans un temps imparti. C'est une discipline qui favorise le plaisir, la convivialité, la découverte et l'autonomie.

Le Challenge Enduro Kid Auvergne-Rhône-Alpes est exclusivement réservé aux enfants qui regroupe plusieurs épreuves d'Enduro VTT spécialement adaptées pour les jeunes de 9 à 14 ans (année civile) sur son territoire.

La saison 2019 sera le lancement du challenge Enduro Kid, suite à l'initiative du Comité Régional désireux de proposer des courses d'Enduro aux plus jeunes. Cette initiative fait suite aux épreuves organisées de manières spontanées par certains clubs du territoire.

Mis en place par le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec les organisateurs locaux, le Challenge Enduro Kid est le premier Challenge Enduro de ce type adapté pour les enfants. Celui-ci se place comme une véritable antichambre de la Coupe Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Enduro créé en 2017.

L'ESSENTIEL A RETENIR

- Les épreuves sont ouvertes aux concurrents âgés de 9 à 14 ans durant l'année civile (catégories pupilles, benjamins, minimes).
- L'Equipement obligatoire pour participer aux Enduros Kid est constitué de : VTT (de préférence full ou semi suspendu), casque intégral, genouillères, coudières, dorsale, gants longs, maillot manches longues.
- Les VTT à assistance électrique ne sont pas autorisés sur les Enduros Kid.
- Les inscriptions et le paiement se font en ligne sur une plateforme d'inscription dédiée. Néanmoins, une possibilité d'inscription sur place en fonction des organisateurs.

- Pour retirer votre plaque le jour de la compétition, vous devez obligatoirement présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Cyclisme en compétition datant de moins d'un an OU d'une licence FFC de l'année en cours avec la mention du certificat médical.
- Les personnes sans plaque de course sont strictement interdites de rouler à VTT sur les spéciales ou de courir à côté des enfants sur les spéciales durant la compétition
- Nous vous remercions de respecter la nature, les sentiers, les bénévoles et les autres concurrents. Ne sortez pas des sentiers, ne coupez pas les épingles, ramassez tous vos déchets et soyez fair-play.

1. PARCOURS

1.1. Esprit des parcours Enduro Kid

Les tracés des épreuves enduro kid sont conçus avec pour objectifs :

- Procurer du plaisir aux fans de VTT
- Permettre la formation des jeunes pratiquants aux gestes techniques en descente mais également en montée
- Favoriser les sentiers dits "naturels", ludiques et techniques sans engagement important
- Faire découvrir des beaux endroits
- Favoriser et récompenser la polyvalence des pilotes (technique, physique, endurance)
- Ne pas faire de sélection par l'extrême (pas de montées infaisables en spéciales, mise en place d'échappatoires pour les obstacles les plus difficiles en descente)

1.2. Difficulté

Les parcours des épreuves Enduro Kid sont adaptés aux facultés des enfants. Les distances, dénivelés, durées et nombre de spéciales sont appropriés pour chaque catégorie d'âge.

Les données principales des parcours de chaque épreuve sont indiquées à l'avance sur la page d'infos courses.

Tous les parcours (spéciales et liaisons) devront être obligatoirement validés par un référent technique du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme.

1.3. Spéciales

Les spéciales servent à établir le classement des Enduros et à procurer du plaisir aux participants. Elles se déroulent sur des chemins de type single-tracks et sont chronométrées.

Les spéciales ont obligatoirement un profil à majorité descendante (arrivée plus basse que le départ), ce qui n'empêche pas qu'il puisse y avoir des relances ou montées durant les spéciales (pas plus d'1/3 du temps de la spéciale).

La durée, la distance et les dénivelés des spéciales ne sont pas normalisés, cela peut varier d'une épreuve et d'une catégorie à l'autre, mais de manière générale, la totalité de l'épreuve se situe entre 5 et 15Km pour un dénivelé négatif de 300 à 600m. Le temps total chronométré se situe lui entre 5 et 15min pour une durée

d'épreuve pouvant aller de 1h à 2h d'effort. Un minimum de 3 spéciales et un maximum de 5 spéciales différentes sont à effectuer. Les spéciales font entre 1 minutes et 5 minutes maximum (temps des meilleurs pilotes).

Les spéciales sont conçues de manière à favoriser la difficulté technique par rapport à la prise de risque. Les parcours sont plutôt lents et sinueux que rapide et engagés.

Durant les spéciales chronométrées, seuls les concurrents (avec plaque de course) sont autorisés à se déplacer à vélo. Interdiction à toute personne sans plaque d'effectuer les spéciales à vélo durant la période de chronométrage. Des pénalités seront attribuées par l'organisation aux enfants accompagnés d'un adulte sur une spéciale (à pied ou en vélo).

1.4. Liaisons

Les liaisons font partie intégrante du concept de l'Enduro, elles assurent l'aspect physique qui fait partie de l'ADN de cette discipline. Elles sont un vecteur de convivialité (partage avec les autres participants). Les liaisons ne sont pas chronométrées, mais elles sont à effectuer dans un temps imparti, communiqué aux participants au départ de l'épreuve. Les liaisons se font sur des routes, pistes, sentiers ou exceptionnellement avec l'aide de remontées mécaniques.

Dans le cas de remontées mécaniques, le temps passé dedans ne doit pas dépasser 50% du temps total de liaison de la journée.

TOUTES AIDES EXTERIEURES LORS DES LIAISONS PÉDALÉES EST FORMELLEMENT INTERDITE, SOUS PEINE D'EXCLUSION.

Pendant les liaisons, les concurrents s'engagent à :

- Porter toujours un casque
- Respecter le code de la route

1.5. Encadrement

L'organisation s'engage à mettre en place un encadrement, composé d'adultes et d'adolescents, afin de gérer les enfants sur les liaisons (membres de l'organisation et accompagnants de coureurs/clubs), en nombre suffisant par rapport au nombre d'inscrits et selon la législation en vigueur. Pour ce faire, les Clubs qui participent aux épreuves s'engage à mettre à disposition un encadrement suffisant (éducateurs, parents,...).

1.6. Dévoilement du parcours

Le "pilotage à vue" fait profondément partie de la culture de l'Enduro et des valeurs originelles de cette discipline. C'est pourquoi le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme encourage les organisateurs à maintenir leurs parcours secrets au maximum. Ceci est également une bonne chose pour la préservation de la nature et la non-sur-fréquentation des sentiers.

Pour autant, les organisateurs qui le souhaitent sont autorisés à diffuser une partie du parcours, avec toutefois 2 restrictions essentielles :

- Diffusion de maximum 50% du tracé
- Annonce au plus tôt 10 jours avant la course, pas avant

Le parcours définitif intégral des épreuves sera affiché sur place le jour de l'épreuve, à proximité du point de retrait des plaques.

A l'initiative de chaque organisation, des reconnaissances pourront être mises en place le jour de l'épreuve avec toujours la logique d'encadrement des enfants. Le but de ces reconnaissances est d'attirer l'attention des concurrents sur les spécificités et les difficultés technique du parcours.

1.7. Pénalités

Les organisateurs se réservent le droit d'appliquer des pénalités ou d'exclure des participants aperçus volontairement sur une partie secrète du parcours avant le jour de l'épreuve.

2. MATERIEL

2.1. Vélo

Les participants doivent obligatoirement utiliser le même vélo sur toute la durée de l'épreuve (liaisons et spéciales). Les vélos seront normalement identifiés par un collier lors de l'inscription.

2.2. Typés de vélos acceptés

Sont acceptés sur les épreuves du Challenge Enduro Kid, les vélos suivants : VTT 20 pouces / VTT 24 pouces / VTT 26 pouces / VTT 27.5 pouces, 27.5+ / VTT 29 pouces, 29+

2.3. Assistance mécanique

En cas de problème mécanique (casse, dysfonctionnement, crevaison) :

- Durant une spéciale chronométrée : le concurrent devra réparer seul, sans assistance extérieure, ou finir la spéciale à pieds. Seul un concurrent sera autorisé à lui apporter une aide. - Hors spéciale (liaison ou arrivée d'une spéciale) : les concurrents pourront être aidés par un adulte, sous réserve de respecter l'*article 2.1* du présent règlement, c'est à dire pour réparer le problème mécanique, en aucun cas remplacer (sauf une chambre à air ou une chaîne).

2.4. Protections obligatoires

Par souci de sécurité et de formation des jeunes, la participation à une épreuve du Challenge Enduro Kid requiert les protections suivantes :

- Casque intégral obligatoire (casques à mentonnière amovible acceptés à condition de disposer d'une norme CE)
- Gants longs obligatoires
- Maillot long obligatoire
- Dorsale obligatoire (norme CE)
- Genouillères obligatoires
- Protections coudières obligatoires

TOUT CONCURRENT QUI NE POSSÈDERA PAS LA TOTALITÉ DU MATÉRIEL OBLIGATOIRE SE VERRA REFUSÉ LE DÉPART.

L'organisation demande également à chaque participant de porter son casque sur la totalité du parcours, y compris durant les liaisons.

3. DISPOSITION DE SECURITE

Un soin particulier est porté à la sécurité sur les épreuves du Challenge Enduro Kid. Pour assurer le bon déroulement et la protection des enfants, plusieurs dispositions sont prises :

Parcours : L'organisateur s'engage à adapter la difficulté physique et technique du parcours à l'âge des concurrents. Concrètement, le tracé d'un Enduro Kid est forcément moins engagé, moins long, moins technique et comporte moins de dénivelé qu'un Enduro pour adultes.

Equipement des concurrents : Les concurrents s'engagent à porter les protections obligatoires tout au long de l'épreuve (voir *article 2.3*), sans quoi il sera exclus ; et l'organisateur s'engage à faire contrôler le bon port de chaque protection au départ de chaque spéciale pour chaque concurrent.

Balisage et signaleurs : L'organisateur s'engage à placer des panneaux « Danger » et des signaleurs pour prévenir les passages les plus techniques.

Reconnaissance du parcours : L'organisateur s'engage à mettre en place une reconnaissance du parcours dans les meilleures conditions avec un encadrement suffisant.

Encadrement des liaisons : L'organisateur s'engage à mettre en place un encadrement adulte pour gérer les concurrents sur les liaisons (membres de l'organisation, membres encadrant des clubs présents sur l'épreuve, parents de coureurs), en nombre suffisant par rapport au nombre d'inscrits (selon la législation en vigueur).

Encadrants interdits sur les spéciales ! Nous rappelons que les enfants réalisent les spéciales seuls. Aucun encadrant, parent ou ami n'est autorisé à rouler avec/devant/derrière un enfant durant les spéciales chronométrés, sous peine de pénalités attribués aux enfants ! Ils pourront les rejoindre à l'arrivée des spéciales après que l'organisateur leur a donné l'autorisation de rouler sur le tracé de la course.

4. PLACEMENT DES PARTICIPANTS

4.1. Attribution des numéros

Les numéros de plaques sont attribués sur la base du classement général du Challenge Enduro Kid, par catégories :

- sur la 1ère manche de la saison : en fonction du classement final de l'année n-1
- sur les manches suivantes : en fonction du classement provisoire de l'année en cours

4.2. Ordres de départ

Les concurrents seront groupés par catégories. Ainsi, tous les enfants d'une même catégorie disposeront de numéros de plaque à la suite et partiront les uns derrière les autres. Les filles toutes catégories confondues seront regroupées ensemble.

5. CATEGORIES

Seuls les enfants évoluant dans les catégories suivantes peuvent prendre le départ d'une épreuve du Challenge Enduro Kid :

- Pupilles (9-10 ans*)
- Benjamins (11-12 ans*)
- Minimes (13-14 ans*)
- Féminines (9-14 ans*)

Pas de sur-classement autorisé.

** âge obtenu au cours de l'année civile*

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer à une épreuve du Challenge Enduro Kid, il faut :

- Respecter le présent règlement
- Avoir entre 9 ans minimum et 14 ans maximum dans l'année
- Présenter une licence de la Fédération Française de Cyclisme en cours de validité ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition, datant de moins d'un an le jour de l'épreuve et d'avoir une licence occasionnelle.
- Présenter un accord des représentants légaux
- Avoir la totalité du matériel obligatoire (cf *article 2.4* du présent règlement)

7. ASPECT ENVIRONNEMENTAL

Les organisateurs d'épreuves du Challenge Enduro Kid et les coureurs qui participent à ces épreuves sont tenus de respecter l'environnement.

LA CHARTE DU VETETISTE

1-Je respecte le sentier, je ne coupe pas les virages et ne crée pas de nouvelles traces 2- Je respecte les autres usagers, je cède le passage aux randonneurs et aux cavaliers, je maîtrise ma vitesse en toute circonstance

3-Je respecte la faune et la flore, les activités pastorales et agricoles, et ne laisse ni traces ni déchets

4-Je ne roule que sur des sentiers ouverts et autorisés

5-Je suis responsable, j'agis, j'informe, j'éduque, pour la sauvegarde et le maintien des sentiers

LA CHARTE DE L'ORGANISATEUR

1-Mettre en place un parcours adapté et sécurisé

2-Prendre les précautions nécessaires pour que son événement s'inscrive dans une logique de respect de l'environnement (ne pas couper d'arbres, barrer les coupes, sensibiliser les participants, ramasser les détritiques oubliés par les concurrents)

3-Utiliser un balisage temporaire ou biodégradable

4-Débaliser le parcours dès la fin de l'épreuve

5-Remettre en état les portions détériorées

6-Faire jouer l'alternance de sentiers d'années en années

Les organisateurs se réservent le droit de sanctionner par une **pénalité** les pilotes vus par un commissaire en train de jeter ses détritiques (chambre à air, emballage de barre énergétique, etc...) dans la nature, tout comme ils le feront pour ceux qui sortent des chemins.

8. DEROULEMENT DE COURSE

Le participant déclaré vainqueur sera celui ayant effectué la totalité du parcours en un minimum de temps, par cumul des chronos des spéciales.

En cas d'égalité, le nombre de meilleures places départagera les concurrents. En cas de nouvelle égalité, le temps de la dernière spéciale départagera les concurrents.

Les participants devront se présenter aux départs des spéciales aux heures indiquées par l'organisation. En cas de retard, des pénalités seront mises.

Les participants s'engagent à réaliser le parcours dans son intégralité, sans sortir des sentiers balisés, et sans prendre de raccourci. Tout concurrent pris sur le fait par les commissaires sera mis hors course.

9. CLASSEMENTS DU CHALLENGE ENDURO KID

9.1. Catégories récompensées

- Pupilles (9-10 ans*)
 - Benjamins (11-12 ans*)
 - Minimes (13-14 ans*)
 - Féminines (9-14 ans*)
- * âge obtenu au cours de l'année civile*

9.2. Attribution des points pour le challenge

Des points sont attribués à l'issue de chaque épreuve, pour constituer un classement général du Challenge Enduro Kid. Les 20 premiers de chaque catégorie reçoivent des points, selon le barème qui suit :

1er: 40 pts / 2e: 35 pts / 3e: 30 pts / 4e: 26 pts / 5e: 23 pts / 6e: 20 pts / 7e: 18 pts / 8e: 16 pts / 9e: 14 pts / 10e: 12 pt / 11e: 10 pts / 12e: 9 pts / 13e: 8 pts / 14e: 7 pts / 15e: 6 pts / 16e: 5 pts / 17e: 4 pts / 18e: 3 pts / 19e: 2 pts / 20e: 1 pt

9.3. Établissement du classement général

Le classement général est constitué à partir du cumul des points recueillis sur la totalité des épreuves (PAS DE JOKER). Seul les jeunes ayant une licence à la Fédération Française de Cyclisme – Auvergne Rhône Alpes pourra obtenir des points et les cumuler pour prétendre au Classement Général.

10. Droits d'image

Toute personne s'inscrivant à une épreuve du Challenge Enduro Kid, accorde automatiquement à l'organisateur de cette épreuve et au Comité Régionale Auvergne-RhôneAlpes de Cyclisme, le droit de réaliser et d'utiliser des vidéos et des photos de lui, à des fins journalistiques ou promotionnelles.